

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

SYLVAIN AIRD  
STÉPHANIE ASSOULINE  
SOPHIE BARIL  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
RITA-ROSE GAGNÉ  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDE

LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE

PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX  
HYDRO-QUÉBEC  
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL H2Z 1A4  
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 16 avril 2004

### Par courriel et par poste

Me Anne Mailfait  
Secrétaire adjoint  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Réunions techniques concernant les sujets reportés de la phase 3 du dossier R-3492-2002 et comité technique relatif à la méthode d'allocation des coûts.  
Notre dossier : R000088/FE

---

Chère consœur,

Dans la décision D-2004-47, la Régie demandait à Hydro-Québec Distribution de mettre sur pied un comité technique pour examiner diverses questions concernant la méthode de répartition des coûts. De plus, dans sa décision D-2004-64 portant sur la demande de report des sujets de la phase 3, la Régie demandait au Distributeur d'organiser des rencontres techniques sur le sujet des structures tarifaires.

La présente vise donc à initier ces deux démarches de rencontres techniques demandées par la Régie.

### *Le comité technique relatif à la méthode de répartition des coûts*

En plus de requérir la mise sur pied d'un comité technique, la décision D-2004-47 énumère également un certain nombre de sujets qui devront être traités lors des prochains dossiers tarifaires. Au stade actuel, le Distributeur considère que les sujets suivants pourraient être discutés :

- classification entre la composante abonnement et puissance du réseau de moyenne et basse tension, soit :
  - détermination du coût de remplacement des équipements de taille minimale ;
  - détermination du niveau de puissance rendu disponible par le réseau de taille minimale ;
  - méthode d'ajustement du coût d'abonnement pour tenir compte de la puissance rendue disponible ;
- facteurs de classement, c'est-à-dire les critères de répartition par fonction de la base de tarification et du coût de prestation ;
- répartition des coûts des réseaux autonomes.

Les recommandations éventuelles qui ressortiraient des travaux du groupe de travail pourraient être intégrées aux propositions tarifaires d'Hydro-Québec Distribution et être soumises à l'approbation de la Régie.

Pour le Distributeur, l'objectif premier de la formation du comité technique et de la tenue des rencontres est essentiellement de partager et de discuter des différentes méthodes avec les intervenants. Les objectifs plus spécifiques suivants sont également poursuivis :

- présenter les méthodologies utilisées pour la répartition des coûts par catégorie de consommateurs ;
- discuter des méthodes alternatives ;
- répondre aux demandes d'informations, recueillir les commentaires et les propositions des intervenants.

La première réunion aura lieu le **28 30 avril 2004**. Lors de cette première réunion, les membres du comité technique en fixeront les modalités de fonctionnement, les sujets et le nombre de rencontres. Conformément aux directives de la Régie (D-2004-47, p. 105) et au *Guide de paiement des frais des intervenants* (le Guide), les frais de participation sont fixés à 1 600 \$ par journée de travail (800 \$ par demi-journée), par intervenant. Les frais de participation seront directement remboursés par le Distributeur. Le Distributeur remboursera également les dépenses de transport et d'hébergement applicables selon les barèmes fixés au Guide.

Des représentants de la Régie et les intervenants reconnus au dossier tarifaire R-3492-2002 sont invités à ce comité technique. Toutefois, le Distributeur tient à rappeler qu'il s'agit d'un sujet très technique. Ainsi, afin de faciliter la bonne marche du comité, le Distributeur croit opportun de souligner qu'il est préférable que les intervenants mandatent des représentants ayant une bonne connaissance du sujet.

***Rencontres techniques concernant les sujets reportés de la phase 3 du dossier R-3492-2002***

Dans sa décision D-2004-64, la Régie accueillait la demande de report des sujets de la phase 3 du dossier R-3492-2002 au dossier tarifaire 2005-2006. Elle demandait toutefois au Distributeur de déposer prioritairement, dès le 15 juillet, sa preuve sur les deux sujets reportés (structures tarifaires et frais de nature administratives) et d'initier des rencontres techniques sur le sujet des structures tarifaires.

En réponse à la demande de la Régie, le Distributeur tiendra trois rencontres techniques avant le dépôt de sa preuve. Ces rencontres porteront sur les structures tarifaires et les frais de nature administrative.

Ces rencontres permettront au Distributeur de compléter sa réflexion sur les structures tarifaires et de déposer une preuve qui soit dans la mesure du possible partagée par les intervenants au dossier. Elles permettront également de discuter des propositions que certains intervenants auraient à mettre de l'avant en cette matière et éventuellement, suite à une analyse, de les intégrer à la preuve à être déposée d'ici au 15 juillet 2004.

En ce qui concerne les frais de nature administrative, les rencontres permettront de présenter la position du Distributeur et de recueillir les commentaires des intervenants, le cas échéant.

Les deux premières rencontres auront lieu les **11 et 14 mai 2004** et la date de la troisième sera déterminée ultérieurement.

Tout comme pour le comité technique sur la méthode de répartition de coûts, le Distributeur remboursera directement les frais de participation des intervenants conformément au Guide, soit 1 600 \$ (ou 800 \$ la demi-journée) par intervenant, pour chacune des réunions. Les frais de transport et d'hébergement applicables seront également remboursés.

\*\*\*

En prévision des premières réunions, nous demandons aux intervenants qui souhaitent participer à l'une ou l'autre des séries de rencontres techniques de communiquer avec Mme Hélène Lacoste et d'identifier le ou les représentants du groupe. On peut communiquer avec Mme Lacoste par courriel à l'adresse suivante [lacoste.helene@hydro.qc.ca](mailto:lacoste.helene@hydro.qc.ca) ou par téléphone au 514-289-2211, poste 3206.

La présente est transmise aux intervenants du dossier R-3492-2002.

Croyant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

Éric Fraser

EF/mb

c.c.: Intervenants R-3492-2002 (par courriel seulement)